

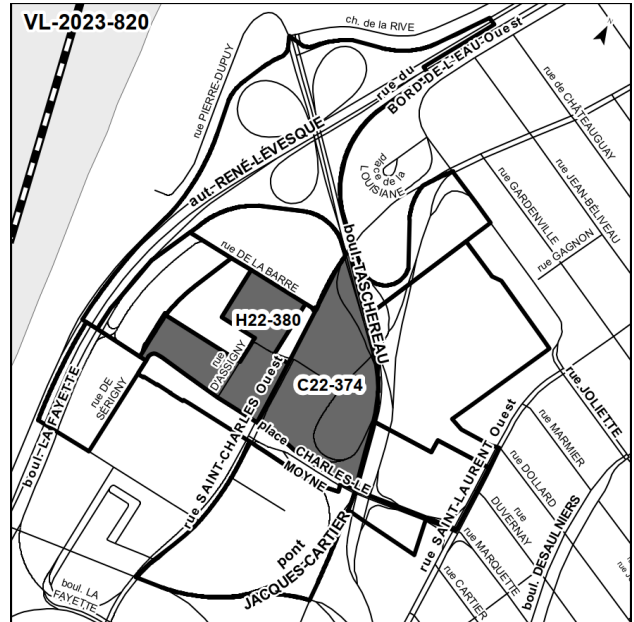
Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 10 octobre 2023, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté le projet de règlement décrit ci-après :

- *Projet de Règlement VL-2023-820 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de réduire à 0 mètre la marge avant minimale à la grille de la zone C22-374 et d'ajouter une disposition spéciale à la grille de la zone H22-380 (district de Saint-Charles).*

Les zones concernées C22-374 et H22-380 par ce projet de règlement sont indiquées en gris sur le croquis.

Toutes les dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.



2. Une assemblée publique de consultation à propos de ce projet de règlement aura lieu le 7 novembre 2023 à 19 h, dans la salle du conseil de l'arrondissement, 300, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil.

3. Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue, expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 25 octobre 2023.

Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil